

# COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

## SEANCE DU 22 MARS 2018

*L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux mars, à 20 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 15 mars 2018 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.*

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq. Il est procédé à l'appel nominal :

### PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire,*

M. HAQUIN, Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. NACCACHE, Mme MARY, Mme BOUVET, M. TELLIER,  
Mme DUPUY, Mme MEZIERE,

*Adjoints au Maire.*

M. HERBEZ, Mme BERNIER, Mme YAHYA, M. LANDREAU, M. CAZALET, Mme OEHLER,  
M. LAHSSINI, Mme GUTIERREZ, Mme DE CARLI, Mme ROCK, M. RAVIER, M. KHINACHE, M. FABRE,  
M. TCHENG, M. LUCCHINI, M. CLEMENT,

*Conseillers Municipaux.*

### ABSENTS EXCUSES :

M. BLANCHARD (pouvoir à M. NACCACHE)

M. PICARD-BACHELERIE (pouvoir à M. RAVIER)

Mme CHIARAMELLO (pouvoir à Mme MARY)

Mme NEVEU (pouvoir M. TELLIER)

M. BUI (pouvoir à Mme ROCK)

Mme CASTRO FERNANDES (pouvoir à Mme MEZIERE)

M. QUENUM (pouvoir à M. PORTELLI)

M. BOYER (pouvoir à M. TCHENG pour le début de la séance puis arrivé à 21h23)

### ABSENTS :

Mme SEVIN-ALLOUET

M. EL MAHJOUBI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

*M. KHINACHE* qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

## **I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017**

**Résultat du vote** : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 FEVRIER 2018**

**Résultat du vote** : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

## **II - COMMUNICATIONS DU MAIRE**

### **1) Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

## **III - AFFAIRES GENERALES**

### **Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- 1) - **DECIDE** que tous les postes de la collectivité peuvent être pourvus par des contractuels en l'absence de fonctionnaires, et ce, dans le cadre de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;  
- **PROCEDE** aux créations de postes suivantes :

<b>NOMBRE</b>	<b>POSTES A CREER SUR LA VILLE</b>	<b>SERVICES</b>	<b>MOTIFS</b>
<b>8</b>	Adjoint Administratif Principal 2 <sup>e</sup> classe	Tout service	Avancements de grade
<b>2</b>	Agent de Maîtrise	Espaces Verts et Ateliers	Recrutements
<b>21</b>	Adjoint Technique Principal 2 <sup>e</sup> classe	Tout service	Avancements de grade
<b>13</b>	Adjoint d'Animation Principal 2 <sup>e</sup> classe	Tout service	Avancements de grade
<b>1</b>	Attaché	Direction Affaires Financières	Recrutement
<b>45</b>			
<b>538</b>	<b>Effectifs Budgétaires</b>		

**Résultat du vote** : Présents ou représentés : 33 Votants : 25 Abstentions : 4 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. LUCCHINI) du Groupe « Générations Ermont »  
**Pour : 29**

- 2) - **DESIGNE** de nouveaux membres pour constituer la Commission du marché d'approvisionnement Saint-Flaive comme suit dans le but de l'actualiser :
- M. PORTELLI (Président de la Commission)
  - M. HAQUIN
  - M. NACCACHE
  - Mme MEZIERE
  - M. BLANCHARD
  - M. FABRE
  - M. CLEMENT

**Résultat du vote** : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 3) - **ABROGE** la délibération n° 2017/105 du 28 septembre 2017 portant adoption du règlement de mise à disposition d'équipements de vidéo-protection avec l'ensemble des communes de la Communauté d'agglomération ;
- **APPROUVE** les termes du règlement de mise à disposition d'équipements de vidéo-protection à intervenir entre la communauté d'agglomération et la commune ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit règlement, ainsi que tous les documents et avenants afférents à cette mise à disposition, notamment toutes les démarches administratives liées à l'installation d'équipements de vidéo-protection, ainsi que les avenants modificatifs à intervenir.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 4) - **AUTORISE** le Maire à signer les deux conventions et les documents associés avec le Ministère de la Justice et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) pour le démarrage du raccordement de la commune à la plateforme COMEDec (COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil), ainsi que tout avenant ultérieur.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 5) - **DECIDE** de l'ouverture d'une agence postale communale au sein des locaux du centre socio-culturel des Chênes ;
- **APPROUVE** le projet de convention relatif à la création d'une Agence Postale Communale au sein du centre socio-culturel des Chênes entre la Commune d'Ermont et La Poste ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention susvisée et tout document s'y afférant.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 6) - **APPROUVE** le projet de convention constitutive d'Unité d'Enseignement en école maternelle (U.E.M.) pour enfants avec troubles du spectre autistique entre la Commune d'Ermont et l'Agence Régionale de Santé, l'Education Nationale et le Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (S.E.S.S.A.D.) au sein de l'école maternelle A. Daudet.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention susvisée et tout document s'y afférant.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 7) - **APPROUVE** le projet de convention relatif à réalisation d'un diagnostic du gaspillage alimentaire dans l'ensemble de ses restaurants scolaires entre la Commune d'Ermont et le Syndicat Emeraude ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention susvisée et tout document s'y afférant.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 8) - **AUTORISE** le Maire à signer avec la Commune de Domont, la convention de mise à disposition de six chars (2 plateaux et 6 tracteurs) à titre gratuit, pour l'organisation de leur carnaval, du samedi 24 mars 2018.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 9) - **APPROUVE** les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public entre la commune et l'association EDRA qui propose des cours de Yoga et de Pilate dans le cadre d'activités proposées par l'Amicale du Personnel de la mairie ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer avec ladite association ainsi que tout document s'y rattachant.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 10) - **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat de la ville d'Ermont avec l'Ecole de la deuxième chance du Val d'Oise ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association de l'Ecole de la deuxième chance du Val d'Oise et tout document s'y afférant.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

## IV - ENFANCE, JEUNESSE, SENIORS

### Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **SOLLICITE** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise une aide financière de 5 200,00 euros dans le cadre de « l'Aide au Développement Social Local » afin de mener à bien différentes actions organisées par les centres socio-culturels et la Maison de Quartier des Espérances,  
 - **AUTORISE** le Maire à signer les documents afférents à cette demande avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

**Arrivée de M. BOYER à 21h23**

- 2) - **SOLLICITE** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise une aide financière de 3 000,00 euros afin de participer aux frais de transport du séjour famille prévu du 14 au 21 juillet 2018 à la Tranche sur Mer organisé par les centres Socio-culturels et la Maison de Quartier des Espérances ;  
 - **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à ce projet « Séjour Famille » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

## V - CULTURE

### Le CONSEIL MUNICIPAL :

#### Théâtre :

- 1) - **APPROUVE** :
- La proposition de tarification des activités culturelles organisées au sein du théâtre Pierre Fresnay et programmées pour la saison 2018/2019 ;
  - les modes de règlement afférents mis en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012.
- **AUTORISE** le Maire à procéder, par décision municipale, à toutes les modifications nécessaires des régies de recettes concernées, à accomplir l'ensemble des démarches et signer tous documents utiles.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 2) - **APPROUVE** les conditions générales de vente encadrant l'achat de billets en ligne dans le cadre de la programmation de spectacles organisés par le service du théâtre Pierre Fresnay.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

#### Conservatoire :

- 3) - **APPROUVE** la demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise au titre du projet DEMOS  
 - **AUTORISE** le Maire à la signer ainsi que l'ensemble des documents afférents.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 4) - **APPROUVE** le contenu du projet de convention de partenariat du Forum des Conservatoires du Val d'Oise pour l'année scolaire 2017/2018 et autorise le Maire à signer ladite convention et tout document afférent avec le Conseil Départemental du Val d'Oise.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

## **VI - EQUIPEMENT, URBANISME, COMMERCE**

- 1) - **AUTORISE** le Maire à :
- Procéder à la démolition des tribunes, des vestiaires football, des deux stands de tir d'une grande vétusté (10 et 25 mètres), ainsi que de la piscine et les vestiaires désaffectés du complexe sportif Raoul Dautry afin de permettre sa rénovation,
  - Signer les autorisations d'urbanisme correspondantes et tout document s'y afférent
  - Dire que le coût prévisionnel des travaux est estimé à 300 000 euros.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33    Votants : 29    Abstentions : 4 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. LUCCHINI) du Groupe « Générations Ermont »**  
**Pour : 29**

- 2) - **DECIDE** la cession de l'immeuble sis 12-14 rue Maurice Berteaux (parcelle cadastrée AE 286) au profit de l'occupant ;
- **FIXE** le prix de cession à hauteur de neuf cent mille euros (900.000,00 €) hors frais de notaire ;
  - **INDIQUE** la désignation de l'immeuble à céder :
  - Immeuble de 1955 comprenant un rez de chaussée surélevé d'un étage pour une surface totale de 633 m<sup>2</sup> comprenant ;
  - En rez de chaussée des salles de classes, atelier, sanitaires, bureaux, réfectoire, cuisine, salle d'infirmierie ;
  - En étage des bureaux, archives, une salle polyvalente et salle de réunion ;
  - Un chalet servant de bureaux dans la cour ;
  - Une serre et divers cabanons nécessaires à l'activité (plantes ...).

Le tout étant assis sur une parcelle totalement close de mur pour une surface de 2 314 m<sup>2</sup>

- **PRECISE** que la vente sera passée sous forme d'acte notarié ;
- **DIT** que le cessionnaire règlera en sus les frais de notaire ;
- **DIT** que la publicité foncière de cette vente sera effectuée via les règles applicables en la matière ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte et tout document afférent.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33    Abstentions : 0    Votants : 33    Pour : 33**

- 3) - **DECIDE** la vente du lot n°5 avec véranda, partie du bien immobilier le Plaza ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes diligences nécessaires pour aboutir à la vente de gré à gré de cet immeuble dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et dont l'acte sera dressé par un notaire de droit commun ;
  - **FIXE** le prix à hauteur de 460.000 euros (quatre cent soixante mille euros) hors frais de notaire ;
  - **INDIQUE** la désignation du local à vendre :
- Local livré brut, destiné à l'usage commercial pour les métiers de bouche pour une surface de 203 m<sup>2</sup> et d'une véranda de 41 m<sup>2</sup>, avec mise à disposition de tous les réseaux et fluides nécessaires à l'usage, gaines de ventilation afférentes comprises dans le gros œuvre
- **FIXE** les modalités de vente comme suit :
  - **L'acquéreur doit prendre en charge :**
    - tous les travaux de second œuvre et équipements nécessaires à l'usage du fonctionnement propre du commerce.
    - tous les travaux d'occultation du local en façades extérieures hormis la véranda
    - tous les aménagements extérieurs propres à l'usage de l'activité commerciale
  - Produira et déposera en Mairie tous les documents d'urbanisme nécessaires à l'activité commerciale (autorisation de travaux- déclaration préalable de travaux ...)
  - **APPROUVE** le cahier des charges du règlement de copropriété pour les lots communs
  - **PRECISE** que les ventes seront passées sous forme d'acte notarié ;
  - **Dit** que l'acquéreur règlera en sus les frais de notaire ;
  - **Dit** que publicité de cette décision de vente sera faite par affichage de la délibération, information sur le site de la ville ;
  - **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférent.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33    Abstentions : 0    Votants : 33    Pour : 33**

- 4) - **DECIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée AO 282 pour une surface de 1 053 m<sup>2</sup> ;  
 - **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes constitutifs à cette acquisition aux prix négocié de gré à gré entre les parties pour la somme de quatre cent dix mille euros (410.000 €) ;  
 - **PRECISE** que les dépenses afférentes à cette acquisition sont inscrites au budget communal de 2018.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

## **VII - FINANCES**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- 1) - **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition par rapport à 2017 soit par taxe :  
 ♦ Taxe d'habitation : 15,42 %  
 ♦ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,04 %  
 ♦ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 82,41 %  
 Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat.  
 - **AUTORISE** le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 2) - **DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € au collège Jules Ferry pour l'aider à organiser le séjour pédagogique en Angleterre pour des élèves de classe de 4<sup>ème</sup>.  
 - **DIT** que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget communal de l'année 2018.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

## **VIII - REGLEMENTS ET APPROBATIONS DIVERS**

Néant

*L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h50.*



Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Hugues PORTELLI.

**NB :** Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 22 mars 2018 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1<sup>er</sup> étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et sur l'ensemble de la commune sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

**AFFICHÉ le 29 mars 2018**